

BILAN/EVALUATION 2019/2022

PERSPECTIVES 2022/2025



1) Informations générales :

Porteur du projet : la ville de Monnaie

Nom de l'élue	Nom de la coordinatrice
Mme LEGER Anne Marie Fonction : maire adjointe Adresse électronique : amleger@villemonnaie.fr Téléphone : 06 44 16 74 15	Mme PORPHIRE Anita Fonction : responsable du secteur enfance Adresse électronique : alsh@ville-monnaie.fr Téléphone : 02 47 56 13 77

Nom de l'élue	Nom de la coordinatrice
Mme LEGER Anne Marie Fonction : maire adjointe Adresse électronique : amleger@villemonnaie.fr Téléphone : 06 44 16 74 15	Mme PROUTEAU EMMY Fonction : responsable du secteur jeunesse Adresse électronique : daj37@camilleclaudel.fr Téléphone : 06 98 31 41 53

2) Le comité de pilotage

Sa composition :

ELUS	Parents d'élèves	Enseignants Elémentaire	Enseignants Maternelle	Animateurs Enfance et Jeunesse	ATSEM
5	4	2	2	2	2

Les partenaires :

- Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Un représentant de l'éducation nationale
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales
- Une représentante des CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active)
- Camille Claudel
- Multi-Accueil de Monnaie

3) Concertation - pilotage

Comment les différents acteurs éducatifs ont-ils été impliqués dans l'élaboration du PEDT ?

Le comité de pilotage a été créé dès le vote de la mise en place des rythmes scolaires en 2013. A la suite d'un questionnaire aux familles, les membres du comité ont défini les rythmes de la journée d'école (8h45-11h45 et 13h45-16h, la matinée de classe le mercredi matin).

En 2017, un décret permettait de revenir à la semaine de 4 jours. Il a été décidé conjointement avec les parents d'élèves d'établir un questionnaire et demander l'avis des familles.

Lors d'un comité de pilotage, les résultats ci-dessous ont été présentés à tous les partenaires du comité de pilotage. Les résultats ont incité la municipalité à maintenir les rythmes en cours : semaine de 4 jours et demi avec école le mercredi matin.

Pour le renouvellement du PEDT de 2019/2022, des réunions du comité de pilotage ont pu avoir lieu malgré la COVID 19 (sauf en 2020 lors du confinement). Un bilan a été fait le 29 juin 2021.

Bilan des questionnaires distribués aux familles et aux enfants

Pour l'année scolaire 201/2022	Rythme de l'enfant A ses besoins sur 1 semaine	Rythme de l'enfant A ses besoins sur 1 journée
Très satisfait/satisfait	64 %	82 %
Non satisfait	21 %	5 %
Sans avis	15 %	13 %

4) Nombre de réunions du comité de pilotage

	2020	2021	2022
Réunions annuelles	Pas de réunion Confinement	4 août point avec notre partenaire CEMEA 8 novembre 21 - 2021 COPIL 8 décembre réunion ATSEM et équipe d'animation 13 décembre réunion enseignants 14 décembre réunion avec les parents d'élèves	25 janvier 2 ^{ème} COPIL 2022 Lundi 7 mars réunion publique Mardi 8 mars double commission Mardi 15 mars 3 ^{ème} COPIL Mardi 22 mars validation du PEDT au conseil municipal
Bilan		29 juin 2021 COPIL	15 mars COPIL
Evaluation			15 mars

5) Rôle du comité et les thématiques abordées

La durée du PEDT est de trois ans.

- Définir, compléter, faire évoluer les objectifs du PEDT,
- Evaluer les objectifs,
- Réfléchir, échanger sur les complémentarités entre activités scolaires, périscolaires et accueil de loisirs,
- Choisir les activités,
- Réfléchir aux organisations périscolaires et à leur adaptation,

Avez-vous rencontré des difficultés ? NON

	OUI	NON
Les modalités de pilotage sont-elles satisfaisantes	X	
Le contenu	X	
La participation des membres	X	
Les fréquences des rencontres	X	

Des évolutions sont-elles envisagées ?

Nous avons inclus des représentants de la jeunesse pour l'année 2017/2018.

Un avenant au PEDT initial a été voté en 2016 et ces tranches ont été ajoutées. Nous souhaiterions inclure des représentants de la petite enfance.

En 2022 on va y associer les partenaires pour nos actions sur la parentalité que nous souhaitons développer pour les 3 prochaines années (Association Camille Claudel, le REAAP, la conseillère en Economie Sociale et Familiale de la commune).

Le conseil d'école est-il associé ?

Des représentants du conseil d'école sont présents au comité de pilotage.

6) Actions et activités mises en place au regard des objectifs du PEDT

Bilan du PEDT 2020/2022

- ✓ Annexe 1 : Objectifs-Actions-Evaluation

Les actions et activités ont-elles pris en compte l'équilibre de la journée et les besoins des enfants ?

Si oui, précisez :

Dès la mise en place des rythmes scolaires, les membres du comité de pilotage ont décidé que les horaires de la journée des enfants seraient réguliers. Les mêmes personnes s'occupent des enfants au périscolaire le matin, le midi et le soir pour faciliter le passage des enfants des différents temps de la journée.

- ✓ Annexe 2 : Organisation et gestion des activités pendant la crise sanitaire

7) Activités proposées et effectifs de fréquentation 2020/2022

- ✓ Annexe 3 : bilan des NAP en élémentaire
- ✓ Annexe 4 : bilan des NAP en maternelle

8) Les encadrements

ALSH-APS ET PAUSE MERIDIENNE	Animateur/enfant - 6ans	Animateur/enfant + 6ans
Sur le temps du périscolaire du matin, du soir	1 pour 14	1 pour 18
Sur le temps du mercredi après midi	1 pour 10	1 pour 14
Sur les temps extrascolaire	1 pour 8	1 pour 12
Pour certaines activités seulement (NAP le midi)	1 pour 14	1 pour 18

Le personnel intervenant sur les Nouvelles Activités Périscolaire sont les animateurs des accueils de loisirs ou les ATSEM, ils sont tous diplômés BAFA, BAFD ou CAP petite enfance. Le personnel non qualifié gère la surveillance dans la cour et dans le Restaurant scolaire.

L'Accueil Jeunes (DAJ)

	Animateur/enfant 12-17 ans
Les mercredis, samedis et période de vacances	1 pour 12

Mercredi	Vendredi	Samedi
De 13h30 à 18h30 Accueil libre dans le local de Monnaie	Pause méridienne 12h à 13 h 30 au Collège de Montaigne à Tours Nord Jeux de société	De 13h30 à 19h00 Accueil libre dans le local de Monnaie
	Soirée Jeunes 1 fois par moi dans différents lieux du Nord de la CC	

Accueil avec 2 animateurs en continu sur les temps d'animation conformément aux réglementations DDCCS. Sur les 2 animateurs, l'un est diplômé du DUT Carrières Sociales et le 2^{ème} est en cours de formation BAFA. Les locaux sont déclarés pour accueillir 24 jeunes au maximum.

Les jeunes viennent et partent quand ils le souhaitent pendant les accueils (sauf exception). Ils sont maîtres de leurs loisirs et décident eux même ce qu'ils veulent faire. Ils peuvent aussi bien se poser et discuter entre pairs ou bien jouer à des jeux de société.

Ce sont également des temps où des projets émergent, des envies d'activités, ce qui permet aux animateurs de créer le programme des vacances en fonction des envies des jeunes.

Les soirées sont organisées en amont par les animateurs et peuvent-être également organiser par les jeunes.

Les animateurs vont, depuis plusieurs années, au collège de Montaigne pour proposer un temps jeux de société durant la pause méridienne. Cela leur permet de rencontrer les jeunes et créer du lien avec eux et leur présenter le dispositif, ce qui s'y passe pour qu'ils puissent plus facilement venir dans le local plus sereinement, avec des repères

L'Accueil de Loisirs et périscolaire ; la pause méridienne

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi		Mercredi
Accueil périscolaire de 7 h 15 à 8 h 45		
Classe de 8 h 45 à 11 h 45		
Pause méridienne 11 h 45 à 13 h 45 NAP et APC	Pause méridienne 11 h 45 à 13 h 30 Restauration scolaire possible pour les enfants non-inscrits à l'ALSH	
13 h 45 à 16 heures Classe	Accueil de loisirs le mercredi après-midi 11 h 45 à 18 h 45 Le prix du repas est compris dans le prix De la demi-journée	
Goûter et étude dirigée 16 h à 17 h		
Accueil périscolaire 16 h à 18 h 30		

Suite à la gestion de la COVID 19, les horaires d'école ont été modifiés de façon à limiter le brassage des enfants pour les passages aux sanitaires ; ainsi, 2 horaires se sont mis en place (8h35-15h45 et 8h50-16h00). Le décalage des horaires a obligé les parents à s'organiser différemment ; ainsi, la municipalité a mis en place une gratuité l'accueil périscolaire pour les fratries en décalage et les enfants prenant le bus.

1. Les actions et activités mises en place pour les maternelles ont-elles fait l'objet d'une réflexion et de modalités Spécifiques ? si oui précisez :

Dès la première période, les animateurs se sont aperçus qu'un encadrement trop structuré ne convenait pas pour les maternelles, les enfants ont envie de jouer librement sans contrainte.

Il a été décidé de laisser les enfants choisir entre jouer librement dehors ou à l'intérieur dans des salles dédiées aux activités. La participation aux activités proposées par des prestataires extérieurs est « imposée » pour favoriser la découverte de nouvelles activités. Si l'enfant n'adhère pas, il peut arrêter l'activité.

Les petites sections ne participent pas aux activités, il a été décidé de privilégier la sieste et de **respecter** un rythme correspondant à leur âge.

2. Quelles sont les éventuelles évolutions envisagées à partir de septembre 2022 ?

Pour la maternelle on conserve le même fonctionnement. **Cependant, il faudra réfléchir à la mise en place de jeux collectifs et coopératifs pour palier à des problèmes de violence que nous constatons de plus en plus dès le plus jeune âge. Des interventions et des jeux autour de la gestion des émotions seront aussi privilégiés.**

Pour l'élémentaire, on revient au fonctionnement par groupe d'inscription **avec des menus thématiques** tout en gardant la séparation des cycles.

9) Le mode d'inscription aux activités :

	OUI	NON	POURQUOI
Est-il satisfaisant ?	X		Cela permet à l'enfant de choisir en fonction de ses envies
A-t-il permis à l'enfant de faire des choix	X		L'enfant peut choisir entre des dominantes sportives, manuelles, culturelles
Des ajustements ont-ils été nécessaires		X	
Accessibilité aux activités est-elle payante		X	
Avez-vous mis en place des mesures pour faciliter la participation des enfants	X		Chaque enfant doit participer au moins une fois à une activité proposée par un prestataire ou un animateur

En 2019/2020 : un menu était proposé aux enfants de l'élémentaire pour la création d'un spectacle dans le cadre du Téléthon ; fin des activités à partir de Mars 2020

En 2020/2021 : médiation animale pour les maternelle et jeux sportifs pour les élémentaires ; ateliers stoppés en novembre 2020 et ensuite plus aucun prestataire jusqu'à la fin de l'année scolaire

En 2021/2022 : ateliers kiné tactile et jeux coopératifs avec l'USEP pour les maternelles ; Laser Game et intervention d'associations sportives de la commune pour les élémentaires

Depuis mars 2020, les enfants ont participé aux activités par niveau du fait du non brassage des enfants et des niveaux

La mise en œuvre des actions et activités périscolaires a-elle posé des difficultés (organisationnel, matériel, règlementaire ou pédagogique)

La situation sanitaire nous a obligé à modifier profondément notre organisation. Avant, les enfants pouvaient s'inscrire aux activités qu'ils souhaitaient et aller dans les lieux d'animation de leur choix. Avec les différents protocoles et le principe de non brassage des enfants par niveaux, le choix aux activités et des lieux d'animation n'a plus été possible. Pendant les vacances scolaires, il n'était plus possible aux adultes de manger à la même table que les enfants. Toute cette nouvelle organisation a accentué des problèmes de comportement chez certains enfants.

Quelle est la proportion d'enfants concernée par les actions et activités éducatives périscolaires :

Année scolaire 2019/2020

Maternelle	Elémentaire	Adolescents
180	327	30

Année scolaire 2020/2021

Maternelle	Elémentaire	Adolescents
165	332	29

Année scolaire 2021/2022

Maternelle	Elémentaire	Adolescents
169	308	33

10) Emploi et formation :

Suite à la crise sanitaire et au non brassage des enfants, 2 à 3 animateurs ont été recrutés sur toutes cette période pour le midi, le matin, le soir et les mercredis après-midi. Malgré les périodes d'annulation des formations, une animatrice permanente s'est engagée dans une formation BAFD et un animateur a passé le surveillant de baignade. Une éducatrice spécialisée est également venue rencontrer l'équipe d'animation suite à des problématiques rencontrés avec un enfant ; elle est venue observer l'enfant sur des temps du midi et de l'accueil périscolaire. Une professionnelle du yoga est aussi venue pour former les animateurs à cette pratique et réfléchir à comment la mener avec un groupe d'enfants.

BAFA	BAFD	BPJEPS ou équivalent	CAP petite enfance	Autre
9	2	2	11	2

Quels sont les besoins de formations qualifiantes et/ou non qualifiantes pour les animateurs ?

Les besoins de formation des animateurs tournent surtout autour de la gestion des troubles de comportement et de la gestion des émotions. L'équipe d'animation se trouve en difficulté face à des situations violentes d'enfants. Le confinement, le port du masque obligatoire, les différents protocoles n'ont fait qu'accentuer un certain mal-être chez les enfants et les adultes (familles et agents). Certains animateurs sont aussi demandeurs de formation autour de techniques d'animation et également sur l'usure professionnelle.

Des formations sont prévues pour les animateurs.

Des formations ont eu lieu pour les animateurs par le biais de l'intercommunalité (annulées en 2020 et 2021).

D'autres formations seront à prévoir autour des thèmes cités ci-dessus ; cependant, les formations sont prises d'assaut avec toutes les annulations ou report suite au COVID.

11) Evaluation

Elle a été préparée par l'adjointe, la coordinatrice, les membres de la commission référente.

Elle sera présentée et validée au prochain comité de pilotage.

ANNEXE 1 : l'Evaluation 2022/2025

12) Budget des 3/11 ans

Budget année 2020

NAP	APS	ALSH	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Total
32 000 €	4 000 €	28 530 €	11 388 €	29 685 €	105 603 €

Budget année 2021

NAP	APS	ALSH	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Total
32 000 €	6 700 €	29 730 €	10 500 €	30 000 €	108 930 €

Budget année 2022

NAP	APS	ALSH	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Total
32 000 €	6 700 €	29 730 €	11 000 €	28 000 €	107 430 €

Ces budgets ne tiennent pas compte de l'investissement, des salaires et charges du personnel, il s'agit uniquement du coût de fonctionnement.

13) Budget du DAJ

- Budget Global : 10 220 euros
- Budget pour Monnaie : 3407 euros

14) Durée du PEDT envisagée : 3 ans

15) Les perspectives :

ANNEXE 5 : LES PERSPECTIVES

Signataires du projet :

Mr l'inspecteur de l'éducation nationale	Mr le maire ou son adjointe	Mme La responsable du secteur enfance	Mme la directrice de l'école élémentaire	Mme la directrice de l'école maternelle

Représentant de la jeunesse	Mme la représentante de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Mme la représentante de la Caisse d'Allocations Familiales	Mr le représentant des parents d'élèves